

PARTIE
VÉHICULES

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'INGÉNIEUR DE L'INDUSTRIE ET DES MINES
SESSION 2007**

OPTION VÉHICULES – ÉQUIPEMENTS SOUS PRESSION

PARTIE VÉHICULES

Exercice I :

Un carrossier vous présente une demande de réception à titre isolé pour un véhicule genre « camionnette » carrosserie « fourgon » aménagé en cabine approfondie. Le dossier qu'il vous remet contient la notice descriptive et le certificat de conformité du véhicule, des bulletins de pesée à vide et le calcul de répartition des charges.

1. Vous effectuerez le calcul de répartition des charges et complétez la fiche « calcul de répartition des charges » jointe.
2. Vous préciserez les documents à demander pour compléter le dossier, en motivant vos exigences.
3. Vous préciserez quelle(s) plaque(s) doivent être posée(s) sur le véhicule, et les inscriptions qui doivent y être portées.

Documents joints :

- fiche « calcul de répartition des charges » **à compléter par le candidat et à insérer dans sa copie**
- Instruction PR/CTV/RTI/3.5.7 (14 pages)

Exercice II :

Lors d'une visite de surveillance d'un centre de contrôle de véhicules légers, des agents de la DRIRE ont constaté des manquements, en particulier que certains points de contrôles n'étaient pas ou mal réalisés par un contrôleur.

A la suite de la procédure engagée, le préfet a suspendu l'agrément du contrôleur. Celui-ci, ainsi que son centre de rattachement, a alors engagé un recours devant le tribunal administratif à l'encontre de la décision préfectorale.

A partir des documents joints, vous établirez une note à l'attention du directeur de la DRIRE, permettant d'une part d'expliquer techniquement et réglementairement les manquements relevés à l'encontre du contrôleur, et d'autre part de présenter, au regard des arguments développés dans le recours devant le tribunal administratif, les éléments nécessaires à la défense des intérêts de l'Administration.

Cette note devra être structurée de façon à être facilement utilisable dans le mémoire en réponse.

Documents joints :

- A) Requête introductive du 26 octobre 2006 (6 pages)
- B) Arrêté préfectoral de suspension en date du 15 septembre 2006 (2 pages)
- C) Courrier de la DRIRE en date du 18 mai 2006 (2 pages)
- D) Réponse du gérant du centre en date du 16 juin 2006 (6 pages)
- E) Courrier du préfet en date du 9 juin 2006 (2 pages)
- F) Réponse du gérant du centre en date du 16 juin 2006 (1 page)
- G) Convocation du préfet en date du 30 juin 2006 (1 page)
- H) Envoi au gérant du centre, par le préfet, de documents de la DRIRE le 18 août 2006 (3 pages)
- I) Support de visite (26 pages)
- J) Extrait du lexique des défauts (1 page)

extraits de l'instruction technique SR/V : SRV 07 (5 pages)
SRV 10 (14 pages)
SRV 18 (4 pages)
SRV 19 (8 pages)